



# CAQES POINT D'ÉTAPE

# Le « nouveau CAQES » (LFSS 2020)

## 1. Les CAQES 2022

Evolution du cadre législatif du CAQES :

- Contractualisation uniquement sur des ES ciblés au regard de leurs résultats sur des indicateurs prédéfinis (pré ciblage national ensuite affiné en région)
- Création d'indicateurs nationaux et possibilité laissée aux régions de créer des indicateurs régionaux (sans dépasser 15 indicateurs au total)
- Répartition des indicateurs dans 3 volets :

- ❖ Bon usage des médicaments, des produits et des prestations
- ❖ Amélioration de l'organisation des soins portant notamment sur les transports
- ❖ Promotion de la pertinence des actes, des prestations et des prescriptions en santé

→ 79 contrats signés le 1<sup>er</sup> juin 2022 en région HDF jusqu'au 31 décembre 2024.

## Intéressement CAQES en 2022 :

### Indicateurs nationaux :

- Basé sur les économies générées (20 à 30% selon les indicateurs)
- Application de la règle de la « situation la plus favorable » quant au choix des lignes FINESS
- Déclenchement du versement de l'intéressement sur un indicateur à partir de 500€, le montant non-délégué est reversé aux établissements intéressés.  
Travail en sous-enveloppe ESPIC/publics/privés

### Indicateurs régionaux :

- Enveloppe globale à répartir par points obtenus
- Le montant du point régional est pondéré des recettes AM 2021 des établissements
- Application d'un plancher plus élevé que les années précédentes d'un montant de 10 000€ par point.

Montants versés par indicateur :

Indicateurs nationaux			Indicateurs régionaux		
	Montant versé	ES intéressés / ES signataires		Montant versé	ES intéressés / ES signataires
EZETIMIBE	0 €	0/3	Conciliation médicamenteuse	134 411 €	7/28
PERFADOM	83 463 €	9/26	Biosimilaires	115 209 €	6/6
Pansements	128 861 €	9/13	Voie SC	96 008 €	5/13
IPP	11 055 €	6/8	Prescriptions conformes PHEV	225 618 €	25/26
EPA	7 777 €	6/33			
IC	17 446 €	1/2			
Transport	122 184 €	10/19			
<b>Total</b>	<b>370 786 €</b>		<b>Total</b>	<b>571 247 €</b>	

## 2. Le CAQES en 2024

L'ARS et l'AM se sont engagés en région auprès des fédérations hospitalières à cibler annuellement les établissements de santé sur la base des données annuelles.

C'est pourquoi en 2024 les travaux de ciblage ont abouti à proposer :

- 6 nouveaux contrats jusqu'au 31/12/2026
- 42 avenants à des établissements déjà engagés dans le processus CAQES pour ajouter des indicateurs nationaux et/ou régionaux selon les modalités de ciblage

## 2. Le CAQES en 2025

Invitation de la DSS à proroger les CAQES de deux années supplémentaires. Objectif : aligner l'ensemble des contrats au niveau national. Les modalités de prorogation en région sont les suivantes :

- Indicateurs nationaux : prorogation des indicateurs « Prescription de perfusion à domicile (Perfadom) », « Recours aux ambulances par rapport aux transports assis » et « Réhospitalisation après un épisode de décompensation d'une Insuffisance cardiaque (IC) ». Seuls les établissements n'ayant pas atteint les cibles de tout ou partie de ces 3 indicateurs seront concernés par une prorogation du contrat.
- Indicateurs régionaux : prorogation adaptée au regard des résultats de l'évaluation 2023

**Sur les 79 contrats signés en 2022 → 46 ont reçu une proposition d'avenant de prorogation le 06/11/2024.** Le processus de signature électronique est en cours via l'application DocuSign.

Répartition par indicateur à partir du 01/01/2025 jusqu'au 31/12/2026 :

<b>Indicateurs nationaux</b>		<b>Indicateurs régionaux</b>	
EZETIMIBE	0	Conciliation médicamenteuse	0
PERFADOM	46	Biosimilaires	3
Pansements	0	Voie SC	5
IPP	0	Prescriptions conformes PHEV	26
EPA	0		
IC	17		
Transport	35		

# Campagne CAQES REA 2023

## 1. Evaluation régionale - Chronologie

- Webinaire d'information le 12 juin 2024
- Période d'autoévaluation (ES) du 7 juin au 8 juillet 2024
- Période d'évaluation (évaluateurs OMÉDIT-AM) du 9 juillet au 31 août 2024
- Dépôt des rapports d'évaluation sur la plateforme, et déclenchement de la période contradictoire du 8 au 25 novembre 2024 (*relance le 20 novembre*)
- Dernières questions posées par les établissements en cours d'instruction AM

## 2. Résultats nationaux

Les données nationales sont en cours de consolidation au niveau CNAM/Ministère de la santé.

**Notification prévisionnelle des montants d'intéressement → 1<sup>er</sup> trimestre 2025**

# Evaluation régionale: point d'étape

## 1. Indicateurs REG 1 à 3

*% d'établissements qui atteignent l'objectif fixé dans le contrat :*

- ❖ Conciliation médicamenteuse : 29% (REA 22 : 22%)
- ❖ Biosimilaires : 100% (REA 22 : 100%)
- ❖ Voie SC : 66% (REA 22 : 42%)

## 2. Indicateur REG 4 Conformité des prescriptions (RPPS, FINESS, DCI et ordonnances informatisées)

Résultats disparates sur les 4 items en 2022 aboutissant à l'attribution d'aucun point. Suite à des échanges en cellule d'appui, modification des règles d'attribution du point :

- Décorrélation des 4 items permettant une attribution de 0,25 point par item atteint
- Abaissement des taux-cibles pour les années 2023 et 2024

*% d'établissements qui atteignent la cible par sous-item :*

- ❖ RPPS : 46% (REA 22 : 80%)
- ❖ FINESS : 84% (REA 22 : 77%)
- ❖ DCI : 26% (REA 22 : 0%)
- ❖ Ordonnances informatisées : 80% (REA 22 : 23%)